



Compte rendu du CA de l'APEL Saint Jean Hulst du 17 mars 2014

Le conseil d'administration de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de Saint Jean Hulst s'est réuni sur convocation du président.

Présents : Catherine Besse, Cyril Duault, Thérèse Dufournet, Guillaume Duval, Hélène Genuyt, Isabelle Lanne-Chesnot, Olivier Mauratille, Jacques Haëntjens, Camille de Dumast, Charles-Henri Jurd, Georges-Antoine Raguët, Maïlis Boy, Florence de Raucourt, Marguerite Poupart Lafarge, Sophie de la Foye, Sylvie Marchal

Excusés : Emmanuelle Bouteiller, Philippe de Cibeins, Christine Jourdan

1 - Entretien avec Marie-Hélène Delouis, en présence de Carole Jones et de Mr Buisson, représentants de l'APEL des Yvelines.

Ouverture de nouvelles classes à la rentrée prochaine

Marie-Hélène Delouis informe l'APEL qu'elle a demandé l'ouverture de deux classes supplémentaires à la rentrée prochaine. Le directeur diocésain Olivier Roucher a accompagné cette demande au rectorat et elle a été acceptée par l'académie. Il s'agit d'une nouvelle classe de 1ère S (une 10^e 1ère et une 6^e 1ère S) et d'une nouvelle (et 12^e) classe de 6ème. Trop d'enfants ne peuvent être acceptés à St Jean actuellement et cela permettra d'alléger les effectifs des classes concernées.

Échanges sur le rôle de L'APEL

M. Buisson et M^{me} Jones ont rappelé les trois rôles principaux d'une APEL :

1. représenter : L'APEL représente toutes les familles de l'établissement (cotisantes ou non¹) vis-à-vis de la direction. Elle a sa place au sein de l'OGEC, l'organisme de gestion de l'établissement ;
2. animer : l'APEL doit animer la vie de l'établissement par des actions diverses – comme des organisations de conférence, par des événements fédérateurs et participer à l'accueil des nouvelles familles ;
3. informer : l'APEL doit assurer le lien entre la direction de l'établissement et l'ensemble des parents.

M. Buisson conclut en insistant sur le rôle de l'APEL comme un véritable partenaire de l'enseignement catholique, en lien avec le chef d'établissement. Il précise également qu'une APEL ne doit être ni un contre-pouvoir ni un organisme censeur mais doit viser à l'harmonie entre les différents membres de la communauté éducative.

¹ Tous les parents sont représentés mais seuls ceux à jour de leur cotisation peuvent participer à l'élection du Conseil d'Administration de l'APEL.

M^{me} Jones évoque l'engagement des parents dans l'APEL, qui doit se comprendre comme un service. Elle mentionne à ce titre la dimension importante de solidarité envers des familles en difficulté.

M^{me} Jones aborde ensuite les missions de l'APEL départementale, notamment la formation des élus. Elle rappelle d'ailleurs que l'argent que chaque APEL locale reverse au niveau académique sert à la fois au fonctionnement de celui-ci mais est également redistribué pour aider à la réalisation de projets dans des établissements de petite taille.

2 - Point sur le carrefour info-avenir du 29 mars pour les élèves de première.

Comme cette année il manque des parents pour l'animation, il est décidé de faire appel aux parents des autres niveaux.

3 - Le trait d'Union

Le thème du respect est le thème central du prochain numéro. Il comprendra un article sur l'opération « trobomongilet », un article sur les dégradations matérielles, un autre du père Le Lay. Maylis ira interviewer des responsables de vie scolaire sur le thème du respect.

4 - Vote de la participation de l'APEL pour le concours d'éloquence.

Un montant de 30 euros en bons d'achats sera donné à chaque finaliste.

5 - La marche de St Jean.

La date du 22 juin a été retenue pour cette marche, en lien avec le père Le Lay. Il s'agira d'une marche d'environ 16 km entre Bailly et Poissy, suivant le parcours proposé par le diocèse de Versailles. La longueur de cette marche pourra sans doute être adaptée aux familles avec de jeunes enfants en leur proposant de rejoindre le groupe un peu plus tard dans la journée.

Le compte-rendu du CA de février a été validé, le prochain CA se tiendra le **7 avril**